Notre Village

ROBERVAL

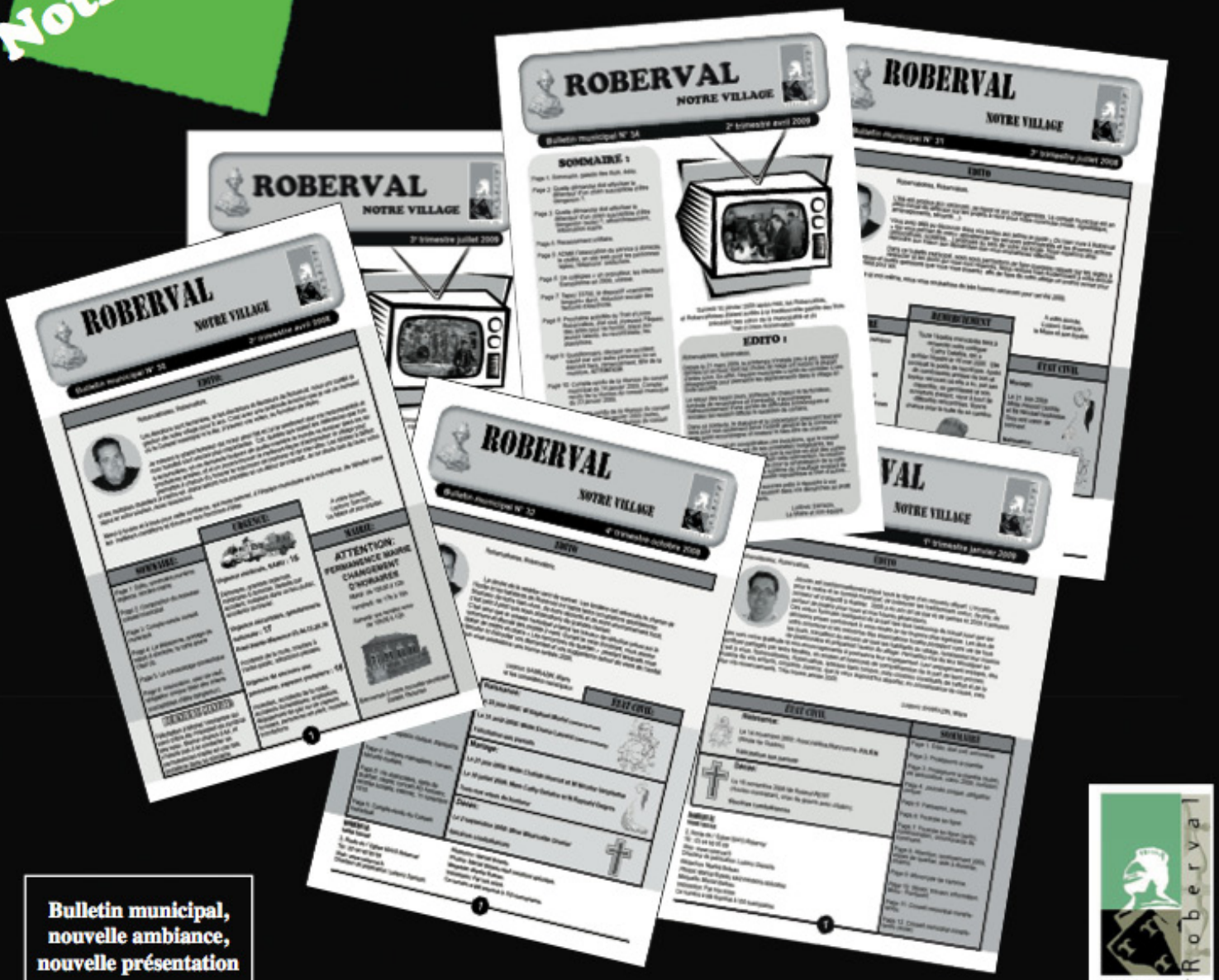

Bulletin municipal, nouvelle ambiance, nouvelle présentation

commune de Roberval

BULLETIN MUNICIPAL N° 37 **JUIN, JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE 2010**

Budget 2010 (page 7 & 8) Travaux (page 4) Projet maison communal (page 9)

RETROUVER L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR NOTRE SITE : www.roberval.fr

Notre Village

N° 37 Sommaire

Page 2: Éditorial, mairie, état civil, messe à Roberval.

Page 3: Évènement.

Page 4: Travaux.

Page 5: Jardinage, à vos agendas, élections régionales à Roberval, justice.

Page 6: Information.

Page 7: Budget 2010.

Page 8: Budget 2010 (suite), les 3 taxes, attribution des subventions, à savoir, animal sauvage.

Page 9: Projet, urbanisme.

Page 10: Question, ordure ménagère, permis de construire.

Directeur de publication:
Ludovic Sarrazin
Rédaction:
Martial Buteau.
Photos:
Martial Buteau sauf mentions spéciales.
Maquette:
Martial Buteau.
Impression:
Service reprographie de:
CCPOH
1 rue d'Halatte
B.P. 20255
60722
Pont Sainte Maxence
Cedex

Ce numéro a été imprimé à 170 exemplaires.

Mairie de Roberval
2, Route de l' Eglise
60410 Roberval
Tél : 03 44 40 95 69
Web : www.roberval.fr

ÉDITORIAL

Chères Robervalloises, chers Robervalois,

« En avril ne te découvre pas d'un fil, en mai fais ce qu'il te plaît. » Ce vieux dicton météorologique, nous le connaissons tous, faut-il l'écouter ? En tout cas, il est vrai que les beaux jours sont arrivés et que c'est avec un certain plaisir que nous sommes entrés dans le printemps. Celui-ci s'accompagnant par l'ouverture de nos fenêtres, le fleurissement de nos jardins, les travaux d'extérieur et d'intérieur de nos habitats... en vue de préparer l'été et de passer des vacances sereines chez soi et ses alentours.

En effet, suite à un hiver rude où il a fallu remédier, en fonction de nos moyens, aux fortes chutes de neige et de nouveau recourir à de la réfection de la voirie, nous sommes contents d'attaquer nos futurs projets et de continuer notre mission communale. Ainsi, vous allez découvrir votre nouveau bulletin qui sera semestriel, plus complet et en couleur. À travers ce numéro, comme toujours riche en renseignements utiles, vous aurez une vue d'ensemble sur le budget 2010 et découvrirez que le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter nos taux d'imposition pour cette année. Nous présenterons également la continuité du projet de maison communale dont nous attendons la confirmation des subventions pour débuter les travaux et les chantiers déjà réalisés.

À l'approche de l'été, je renouvelle les mises en garde contre le mauvais comportement de certains qui détériorent, provoquent des nuisances sonores et perturbent la tranquillité du village. Se respecter soi-même, c'est également respecter les autres. Soyez ainsi prudent contre tout acte malveillant et attention aux éventuelles tentatives de cambriolage propices durant cette période.

Enfin, merci aux Associations qui participent à l'animation de notre village et à mes collègues élus qui se dévouent pour le bien de tous.

Bon été.

Ludovic Sarrazin,
Le Maire et son équipe.

MAIRIE

Mairie de Roberval
2 route de l'église
60410 Roberval

Tel : 03 44 40 95 69

Mairieroberval@orange.fr

www.roberval.fr
Ouverture mairie:
le mardi de 10h30 à 12h
le vendredi de 17h à 19h et
le samedi de 10h30 à 12h
(sur rendez-vous)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE:

Lenny NACHTEGALE
le 04 décembre 2009

Noëlla COSSONNEAU
le 17 février 2010 à Senlis

Timothé SARRAZIN
le 15 avril 2010 à Compiègne

DÉCÈS:

Yvonne MASSAL
épouse VAUDEQUIN
le 05 janvier 2010 à Compiègne

MESSE À ROBERVAL

Dimanche 27 juin 2010 à 09h30

Les séniors de la commune à l'honneur:

Le Maire, la Municipalité et le Centre Communal d'Action sociale de Roberval ont invité toutes les personnes de la Commune (inscrite sur les listes électoral),de 60 ans et plus accompagnées de leurs conjoints aux traditionnels gouters des séniors qui c'est déroulé le samedi 12 décembre 2009 à la mairie. C'est ainsi qu'une quarantaine de personnes se sont rencontrées pour passer un moment agréable. L'ensemble du Conseil Municipal, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale ont été cordialement invités afin de prendre part aux goûters. À cette occasion comme chaque année, a eu lieu la distribution des colis de fin d'année évènement fort du CCAS et la municipalité. Les personnes de 60 ans les plus valides sont venues chercher leur colis en mairie, les colis des personnes qui ne pouvaient se déplacer ont été portés à domicile.

RÉPARATION DU TOIT DE L'ÉGLISE:

Suite aux vents violents de ces derniers mois, le toit de l'église a subi quelques dégâts. Après avoir contacté l'assurance, un devis a été effectué pour la remise en état. Le coût de cette opération sera pris en charge par l'assureur (sauf franchise).

NETTOYAGE DE PRINTEMPS:

Chaque année, le Trait d'Union Robervallois et la Municipalité organisent le nettoyage de printemps de la commune. Environ 20 personnes ont nettoyé pendant plusieurs heures les talus, les routes et les sous-bois environnants... , et ensuite on rejoint l'église pour un verre de l'amitié. En récompense, un bon pic-nic. Une matinée pleine de bonne humeur !

Photo: Julien VAN CORTENBOSCH

REBOUCHAGE:

Les vilains trous font l'objet de travaux rue par rue, plusieurs nids-de-poule sont en passe d'être colmatés. C'est pour la sécurité des automobilistes et des piétons que ses travaux sont engagés.

SIGNALISATION CHEMIN DES CARRIEUSES:

Une interdiction de stationnement (sauf service de secours), de jour comme de nuit a été installé chemin des Carrieuses, afin de laisser libre l'accès à la réserve incendie. Le non-respect de l'interdiction donnera lieu à des procès verbaux pouvant aller jusqu'à l'enlèvement du véhicule.

TRAVAUX SUR LA CD100:

Le Conseil Général de l'Oise a fait effectuer des travaux de purge sur le CD 100 à hauteur du stop et jusqu'au 4 ter route de Guidon. Pour quand la suite ?

POSE DE BORDURES:

Des travaux d'aménagement chemin d'Harcelay pour améliorer l'écoulement pluvial.

JARDINAGE

ENTRETIEN DES MASSIFS:

Débroussaillage, désherbage, entretien de massif, plantation, taille de haies et arbustes... Voici quelques tâches parmi tant d'autres, effectuées par les élus pour vous faire vivre dans un village dynamique et accueillant.

RAPPEL:

Il est rappelé que les habitants riverains sont tenus de nettoyer et de balayer les trottoirs et caniveaux au droits et côtés des propriétés qu'ils occupent.

À VOS AGENDAS

Prochain conseil municipal:

Vendredi 17 septembre 2010 à 19h en mairie.

Vendredi 19 novembre 2010 à 19h en mairie

Commémoration du 11 novembre 1918:

Jeudi 11 novembre 2010. Rendez-vous 11h au cimetière de Roberval

Colis de fin d'année pour les séniors:

Samedi 11 décembre 2010 à partir de 14h30 en mairie.

ATTENTION FERMETURE:

Les permanences de mairie seront interrompues durant une partie de l'été.
Du mardi 17 août au
jeudi 02 septembre 2010
La reprise s'effectuera le
vendredi 03 septembre 2009
aux heures habituelles de permanence.

ÉLECTIONS RÉGIONALES À ROBERVAL

RÉSULTATS DU 1er TOUR*

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	267		
Abstentions	156	58,43	
Votants	111	41,57	
Blancs ou nuls	1	0,38	0,90
Exprimés	110	41,20	99,10

Liste conduite par	Voix	% Exprimés
M. Claude GEWERC (LSOC)	33	30,00
Mme Caroline CAYEUX (LMAJ)	20	18,18
M. Christophe PORQUIER (LVEC)	14	12,73
Mme France MATHIEU (LCMD)	3	2,73
M. Sylvain DESBUREAUX (LEXG)	5	4,55
M. Michel GUINIOT (LFN)	21	19,09
M. Roland SZPIRKO (LEXG)	1	0,91
M. Thomas JOLY (LEXD)	4	3,64
M. Thierry AURY (LCOP)	7	6,36
M. Maxime GREMETZ (LDVG)	2	1,82

RÉSULTATS DU 2ème TOUR*

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	267		
Abstentions	143	53,56	
Votants	124	46,44	
Blancs ou nuls	4	1,50	3,23
Exprimés	120	44,94	96,77

Liste conduite par	Voix	% Exprimés
M. Claude GEWERC (LUG)	55	45,83
Mme Caroline CAYEUX (LMAJ)	31	25,83
M. Michel GUINIOT (LFN)	34	28,33

*En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des % exprimés peut ne pas être égale à 100,00% .

JUSTICE

La commune de Roberval a reçu le 16 mars 2010 une assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Senlis concernant la propriété d'un terrain situé chemin des Carrieuses. Le dossier a été transmis à notre assureur GROUPAMA, ce dernier nous a informé que la commune avait la possibilité de choisir un avocat. Le conseil municipal décide de prendre un avocat et désigne Maître Anne BOLLIET, SCP d'avocats GOSSARD Francis - BOLLIET Anne, 26 rue Saint Lazare, 60200 COMPIEGNE.

INFORMATION

ASSURANCE MALADIE:

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Maladie
OISE

SUIVEZ VOS REMBOURSEMENTS EN TEMPS RÉEL SUR LE SITE INTERNET DE L'ASSURANCE MALADIE

www.ameli.fr

Sur le site Internet de l'Assurance Maladie www.ameli.fr, créez dès maintenant votre « compte ameli ». Sur cet espace personnalisé et confidentiel, vous pourrez ainsi, en quelques clics :

• **Suivre en temps réel vos remboursements.** Plus besoin d'attendre votre relevé papier pour connaître, en détail, le remboursement de vos consultations, examens, médicaments ou suivre le versement de vos indemnités journalières. De plus le 1er jour de chaque mois, vous pouvez consulter le relevé de vos remboursements du mois précédent, ainsi que ceux des cinq derniers mois.
• **Télécharger vos relevés mensuels de prestations.**
• **Savoir où vous en êtes de vos participations forfaitaires et franchises.**
• **Utiliser le formulaire de contact pour un échange d'information avec votre Caisse d'Assurance Maladie**, 24h/24 et 7 jours/7.
• **Effectuer en ligne certaines démarches courantes** sans avoir à vous déplacer (demander une carte européenne d'assurance maladie, une attestation de droits, une attestation de paiement d'indemnités journalières, déclarez un changement d'adresse...).
• **Visualiser le paiement des pensions d'invalidité**.

Mode d'emploi pour créer votre « compte ameli »…
Munissez-vous de votre numéro d'immatriculation et de votre code confidentiel*. Rendez-vous ensuite sur **www.ameli.fr et cliquez sur l'encadré intitulé « Mes remboursements en temps réel… j'ouvre mon compte »**
et laissez-vous guider !

*Si vous avez perdu votre code confidentiel ou si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez en faire la demande directement sur www.ameli.fr ou par téléphone au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Sur www.ameli.fr, le suivi de vos remboursements en temps réel…
En quelques clics, c'est tout de même plus pratique !

RENOUVELLEMENT:

CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ ! Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec les dates d'examens ou de voyages, il convient de prendre dès à présent ses dispositions pour renouveler ses papiers d'identité.

NOUS RAPPELONS QUE LA DEMANDE DE PASSEPORT NE S'EFFECTUE PLUS À LA MAIRIE DE ROBERVAL MAIS DANS LES BUREAUX DE LA POLICE MUNICIPALE DE PONT-SAINTE-MAXENCE.

LA MUNICIPALITÉ VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES ESTIVALES.

HAUT-DÉBIT :

PARTOUT ET MIEUX

Avec le programme NRA-ZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés-Zone d'Ombre), le Conseil général entend réduire la fracture numérique et assurer la couverture intégrale du Département en Haut-débit (Voir le Mag 60 consacré à l'Oise numérique et au haut-débit). Ce nouveau plan d'investissement permettra également d'augmenter à terme les débits délivrés en de nombreux points du territoire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES:

Chapitre	Désignation	Montant
Opérations réelles		
D 011	Charges à caractère général	101110€
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	16340€
D 65	Autres charges de gestion courante	91500€
D 66	Charges financières	7000€
D 022	Dépenses imprévues	2000€
Opérations d'ordre		
D 023	Virement vers section d'investissement	28547€
TOTAL		246497€

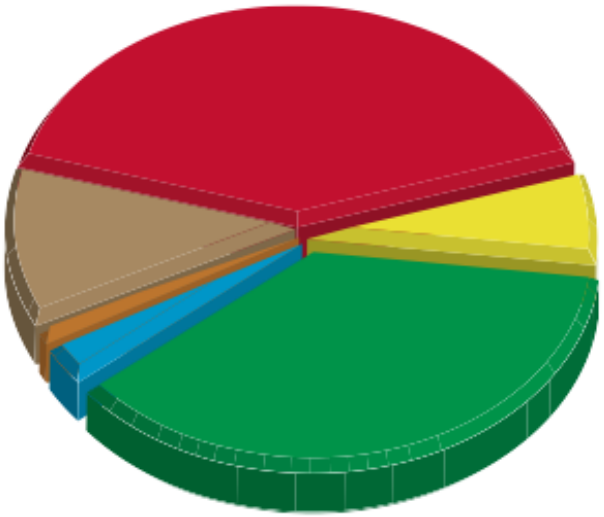

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES:

Chapitre	Désignation	Montant
Opérations réelles		
R 70	Produits des services	690€
R 73	Impôts et taxes	114948€
R 74	Dotations, subventions et participations	54607€
D 75	Autres produits de gestion courante	300€
Résultat antérieur		
	Résultat antérieur 002	75952€
TOTAL		246497€

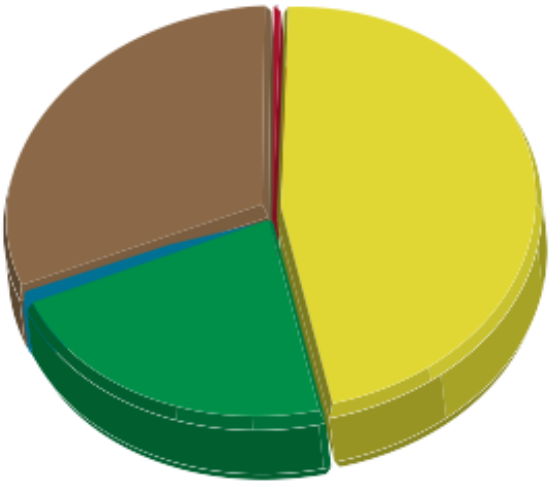

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES:

Chapitre	Désignation	Montant
Opérations réelles		
D 16	Emprunts et dettes assimilés	22000€
D 20	Immobilisations incorporelles	3733€
D 21	Immobilisations corporelles	12125€
D23	Immobilisations en cours	300000€
TOTAL (avant reports)		337858€

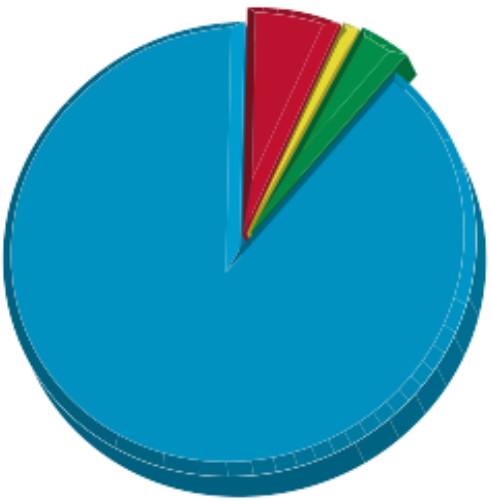

BUDGET 2010 (suite)

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES:

Chapitre	Désignation	Montant
Opérations réelles		
R 10	Dotation, fonds divers et réserves	1447€
R 132	Subventions (Conseil Général + FRAPP)	109800€
R 1641	Emprunt	190200€
Opérations d'ordre		
R 021	Virement de la section fonctionnement	28547€
Résultat antérieur		
	Résultat antérieur 001	7864€
TOTAL (avant reports)		337858€

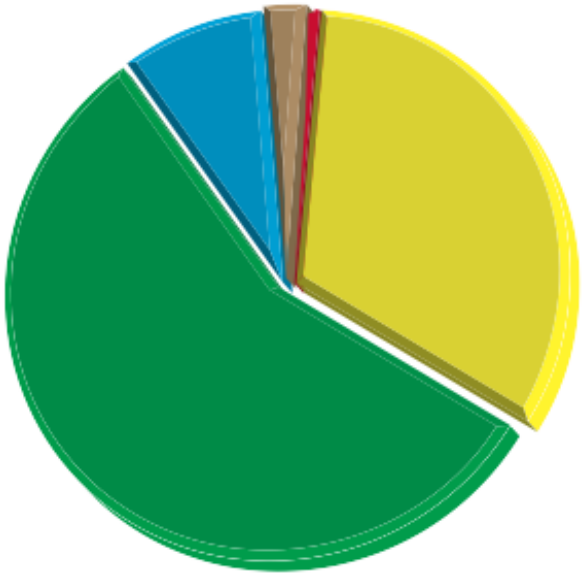

LES 3 TAXES

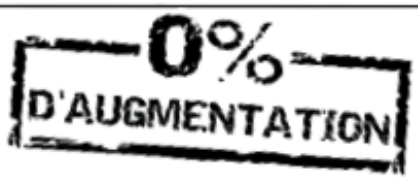

TAXES	TAUX 2009	TAUX DE RÉFÉRENCE	TAUX VOTÉ 2010
Habitation	10,67%	10,67%	10,67%
Foncière (bati)	26,09%	26,09%	26,09%
Foncière (non bati)	47,08%	47,08%	47,08%

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Après étude des différentes demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide d'attribuer les subventions de la façon suivante :

- SPA : 175.50€
- Cyclotourisme de Verberie : 150€
- Vélo club Pontois : 150€
- Trait d'Union Robervallois :1200€
- ADMR : 450€
- CCAS : 1500€
- Union sportive de Brasseuse:150€

A savoir

CHANGEMENT D'HORAIRES AUX CENTRES DE LOISIRS:

Les centres de loisirs ayant lieu les mercredis changent d'horaires sur certaines communes :

Villeneuve-sur-Verberie :
7h30 à 18h30

St-Martin-Longueau :
7h30 à 18h30

ANIMAL SAUVAGE

ANIMAL BLESSE:

Il est recommandé de ne jamais toucher un jeune animal et encore moins de le prendre pour l'emmener chez soi, car même s'il paraît abandonné, généralement sa mère n'est pas loin. D'autre part, la détention d'un animal sauvage est interdite au particulier, même si celui-ci est chasseur ou piégeur.
Néanmoins, dans le cas où l'on est certain que la mère du jeune a été tuée, il faut prévenir les autorités : gendarmerie, agents de l'ONCFS qui prendront les mesures nécessaires.

PROJET DE CRÉATION D'UNE MAISON COMMUNALE:

Image: V. FRANQUET (architecte)

ACTION :

Création d'une ancienne salle paroissiale en salle polyvalente de centre bourg.

DESCRIPTION DU PROJET :

Ancienne salle paroissiale datant du 18ème Siècle, achetée par la mairie en 2003, située prés de l'église de Roberval, dont la superficie est de 44 m^2, et entourée d'un parc, donc la superficie est de 730 m^2, bordée d'un mur en moellons.

OJECTIFS DE L'OPÉRATION :

Réhabiliter et agrandir cette salle paroissiale pour créer une salle communale et intercommunale pour la rencontre des habitants, des collectivités, des associations… Redynamiser le centre bourg (point central du village) pour développer et renforcer l'image de notre commune auprès des actuels et futurs Robervallois.

CALENDRIER :

1er phase 2009 : étude
2ème phase 2010 : Réhabilitation
3ème phase 2011 : Agrandissement - Extension

FINANCEMENT :

Commune de Roberval, FRAPP, Conseil Général de l'Oise, Conseil Régional de Picardie…

PARTENARIAT :

CAUE (voir intérêt patrimonial), CCPOH.

Ce projet ne pourra aboutir qu'avec l'aide des subventions. Pour celle demandée au Conseil Général de l'Oise, une réunion aura lieu avec le maire le mercredi 16 juin en présence de Monsieur VANTOMME André Sénateur de l'Oise (Picardie).

URBANISME

CERTIFICAT D'URBANISME:

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain. Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation, il ne rem .place pas le permis de construire. La demande peut être déposée directement à la mairie où se situe le terrain.

CERTIFICAT DE NUMÉROTAGE:

Le numéro de voirie est indispensable pour recevoir correctement votre courrier et être facilement localisable dans la vie quotidienne (visites diverses, accès des services publics et d'urgence…) Le numérotage de voirie est déterminé par les services municipaux et concerne les immeubles situés en bordure des voies publiques ou privées (ouvertes à la circulation publique).La demande d'attribution d'un numéro de voirie est faite par simple lettre adressée à monsieur le maire.

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT:

L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine routier (État, département ou commune) et les propriétés riveraines. Il est fixé par un plan d'alignement ou un alignement individuel. L'alignement individuel doit être demandé pour tous les travaux joignant la voie publique (ravalement, clôture...) par celui qui possède l'immeuble. Cette demande est faite sur papier libre et comporte des indications précises concernant le demandeur, l'immeuble et les travaux projetés. L'alignement individuel est délivré le maire s'il s'agit d'une voie communale.

QUESTION

Ai-je le droit de couper les branches d'arbre du voisin qui dépassent au dessus de ma cloture?

Non, vous ne pouvez pas vous faire justice vous-même. Toutefois, vous avez la possibilité de contraindre le propriétaire de l'arbre à couper les branches indésirables à la condition de démontrer que vous subissez réellement des inconvénients importants.

Article 673
Créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.
Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.
Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

ORDURES MÉNAGÈRES

LES CHIFFRES:

La CCPOH organise un service complet de collecte de vos déchets menagers.

En 2009:

8959.99 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit **261.44** kg par habitant

912,19 tonnes de verre ont été collectées soit **26,99** kg par habitant

2644,1 tonnes de déchets verts ont été collectées soit 78.23 kg par habitant

941,77 tonnes d'emballages ont été collectées soit **27.86** kg par habitant

796,11 tonnes de journaux-magazines ont été collectées soit **23,56** kg par habitant

PERMIS DE CONSTRUIRE

En France, le permis de construire permet une édification pour toute surface supérieur à 20 m^2. Dans le cas d'une rénovation, un permis de construire est exigé à moins qu'il n'y ait ni augnentation de la surface habitable, ni modification de la forme du bâtiment. Le percement d'ouverture requiert une demande en fonction de leur emplacement (vue) et de règles qui ont pu être décidées au niveau communal.
Cette démarche est à effectuer à la mairie d lieu de propriété.
Il est nécessaire de fournir un certain nombre de pièces:
- plan de situation
- plan de masse
- plan des coupes verticales
- dessin représentant l'insertion de la construction dans l'environement
- formulaire de demande de permis de construire descriptif des travaux

De plus il est impératif de se renseigner auprès des services compétents (bâtiment de France), afin de connaître les règles lié à l'urbanisme de la ville ou de la région cocernée.
Le permis de construire est valable 2 ans à compter de la signature de l'arrêté sans que les travaux n'aient démarré. S'il est mis en oeuvre, les travaux ne devront pas être interrompus plus d'un an, sinon il deviendra caduc.(article R 422-10 du code de l'urbanisme).

LE PLAN DE SITUATION:

Le plan de situation précise la position géographique de votre parcelle par rapport à des repères précis comme une église, un cours d'eau, la voie ferrée...
Vérifiez son échelle (souvent 1:5000ème) et profitez-en pour savoir à quelles distances sont les écoles, transports et autres équipements.
Tous les guides routiers fournissent d'excellents plans de situation.

LE PLAN DE MASSE:

Le plan de masse situe votre construction par rapport aux limites du terrain
Ce plan de masse, vous le trouverez aux services cadastraux de votre mairie. Son échelle est souvent de 1:200ème. Mieux vaut savoir le numéro de votre parcelle pour vous repérer car parfois ce n'est pas facile.
Vous y verrez aussi une rose des vents qui vous donnera l'orientation, ce qui est une information extrêmement importante pour savoir comment implanter votre maison.

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT:

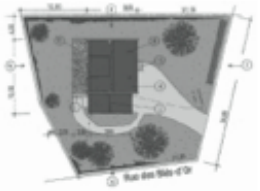

Le plan d'aménagement de votre parcelle vous sera fourni par votre constructeur
Il indique où est implanté votre maison et on y précise habituellement les voies d'accès au(x) garage(s). La végétation y est aussi représentée en fonction de son développement adulte.

LE PLAN DE FAÇADE:

Les plans de facade montrent l'architecture générale
Ils représentent les diverses façades de la maison :
* la façade principale est celle de la porte d'entrée principale, ou la façade sur rue.
* la façade arrière est à l'opposé de la façade principale
* les façades latérales (aussi appelées pignons)

LE PLAN DE COUPE:

Le plan de coupe présente une vue verticale de l'intérieur de la maison
Il précise la forme et la hauteur de la construction et sert à implanter les cotes de niveau du dallage, des planchers, du toit et des hauteurs sous plafond.